

LA CHARTRE DES NATIONS UNIES

DEUXIÈME PARTIE
ANNEXES

Après deux mois de discussions à son franc-pensé, la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale des Nations Unies le 24 octobre 1945. Les États fondateurs de la Charte ont été les suivants :

Nom de l'État	Date de signature	Signature
Argentine	24/10/45	[Signature]
Australie	24/10/45	[Signature]
Autriche	24/10/45	[Signature]
Belgique	24/10/45	[Signature]
Bénin	24/10/45	[Signature]
Bhoutan	24/10/45	[Signature]
Birmanie	24/10/45	[Signature]
Bulgarie	24/10/45	[Signature]
Canada	24/10/45	[Signature]
Chine	24/10/45	[Signature]
Chypre	24/10/45	[Signature]
Colombie	24/10/45	[Signature]
Costa Rica	24/10/45	[Signature]
Cuba	24/10/45	[Signature]

La Charte des Nations Unies est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Elle est le résultat de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation Internationale des Nations Unies, qui s'est tenue à San Francisco du 25 avril au 24 septembre 1945.